

La directive cadre sur l'eau (DCE)

La directive du 23 octobre 2000 adoptée par le Conseil et par le Parlement européen transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004 confirme et renforce les principes de gestion de l'eau en France.

Cette directive européenne sur l'eau va plus loin. D'une logique de moyens, la DCE invite à passer à une logique de résultats et comporte plusieurs exigences, notamment :

Atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015 et stopper la dégradation de l'eau et des milieux aquatiques.

Mettre l'écosystème au premier plan pour la bonne gestion de l'eau.

Les actions menées dans le cadre du Contrat de Rivière Gartempe visent à y apporter la meilleure contribution possible.

Mais le programme de travaux en cours de réalisation, ne prend pas en compte la totalité des linéaires des cours d'eau et des zones humides riveraines : il ne porte donc que sur une partie du travail à accomplir pour atteindre les objectifs de bon état. Un renouvellement du Contrat sera donc indispensable.

De plus, la participation active du public et des riverains reste une condition du succès.

Pour toute demande relative à la réglementation des cours d'eau (droits et devoirs des riverains, etc...) vous pouvez vous adresser aux services concernés (DDT - voir contacts)

QUELQUES DEFINITIONS

Drainage : En agriculture ou sylviculture, le drainage est l'opération qui consiste à favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau gravitaire présente dans le sol.

Frayère : Partie du cours d'eau où se reproduisent les poissons et les amphibiens. Ce lieu présente généralement des caractéristiques spécifiques à chaque espèce, et la perturbation d'un de ses éléments peut compromettre la reproduction.

Intrants : Ensemble des produits apportés aux terres et aux cultures dans le cadre d'une exploitation agricole. Ici, ce terme désigne les engrains, les amendements et les produits phytosanitaires.

Ripisylve : Formation végétale de bord de cours d'eau présentant plusieurs strates de végétation et une mosaïque d'espèces et d'habitats interconnectés.

Substrat : Ensemble des caractéristiques et des éléments constitutifs d'un sol. Le substrat sur lequel la rivière creuse son lit conditionne la morphologie du cours d'eau.

POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTER :



Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe

9, Avenue Charles de Gaulle
BP 302
23 006 GUERET cedex
Téléphone : 05 55 41 02 03



Communauté de Communes Creuse-Thaurion-Gartempe

16, place Lagrange
23 150 AHUN
Téléphone : 05 55 62 56 70



Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

9, Avenue Charles de Gaulle
BP 302
23 006 GUERET cedex
Téléphone : 05 55 41 04 48



Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et de l'Ardour

6 rue de la Tour
23 240 CHAMBORAND
Téléphone : 05 55 80 15 77



Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents

23, Avenue de Lorraine
87 290 CHATEAUPONSAC
Téléphone : 05 55 76 20 18



Direction Départementale des Territoires de la Creuse

Cité Administrative – BP 147
23003 GUERET cedex



Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne

22 rue des Pénitents Blancs
87031 LIMOGES cedex



L'ensablement des cours d'eau

ou l'uniformisation d'un milieu naturellement diversifié



POURQUOI L'ENSABLEMENT EST- IL SIGNIFICATIF DE LA DÉGRADATION DU MILIEU AQUATIQUE ?

Le fond du lit d'une rivière en « bonne santé » est composé d'une multitude de matériaux rocheux et de débris végétaux de tailles multiples. Le sable est naturellement présent dans les cours d'eau et trouve depuis toujours sa place au sein de la granulométrie du **substrat*** des fleuves, des rivières et des ruisseaux, mais son accumulation devrait se limiter en règle générale aux zones de faible courant. La rivière gère elle-même les quantités de sable qu'elle transporte, au gré de ses variations de débit, de la vitesse du courant due à son profil (alternance de zones profondes, de radiers, largeur variable, présence de blocs, etc...).

Trop de sable, c'est l'**uniformisation de l'habitat**, la perte de diversité ainsi que la **perte des capacités auto épuratrices de la rivière**. En effet, la rivière devient moins riche biologiquement mais également de plus en plus vulnérable aux pollutions, rejets et intrants* d'origines diverses. Le sable ne permet pas la présence d'une quantité d'organismes utiles, notamment les « filtreurs » jouant un rôle dans l'absorption des pollutions. Le sable est également responsable du **colmatage des frayères*** indispensables à la reproduction des poissons.



Au final c'est à la fois la biodiversité et la **ressource en eau qui sont menacées**. Il est donc important de comprendre les causes de l'ensablement pour en limiter l'impact.

QUELLES SONT LES CAUSES DE L'ENSABLEMENT ?

La perte de ripisylve* : suite à un défaut d'entretien, une coupe à blanc ou à sa dégradation due à l'absence de clôture dans les prairies pâturées, constitue une source d'ensablement importante.

Le drainage* : les opérations de drainage, de rectification ou de recalibrage de cours d'eau (y compris les « rigoles »), entraînent un accroissement de l'ensablement par l'exposition de zones non protégées par la végétation à l'érosion. Par ailleurs, il assèche les zones humides dont les qualités régulatrices des ressources en eau sont pourtant indispensables sur les plans qualitatif et quantitatif.

Le piétinement continu des abords des cours d'eau par le bétail contribue également à la déstabilisation des berges, et constitue une cause de l'ensablement.

La présence d'ouvrages, comme les seuils, les biefs ou les étangs, peuvent contribuer à l'ensablement des cours d'eau par effet de stockage, en raison de l'abandon des indispensables pratiques de gestion, ou encore à cause d'opérations inadéquées, comme les vidanges d'ouvrages dites « sauvages ».

DES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE L'ENSABLEMENT

Les opérations lourdes de drainage, de rectifications et de recalibrages sont des pratiques dont les conséquences se ressentent durant des décennies. Ces actions très impactantes pour le milieu sont à éviter, et relèvent d'ailleurs d'une réglementation stricte.

Les systèmes d'abreuvements aménagés (abreuvoirs, gués stabilisés ou autres systèmes déconnectés du cours d'eau – pompes à nez, abreuvoirs gravitaires, solaires, etc...), associée à la **pose de clôtures** à distance permettent de limiter l'accès des animaux au cours d'eau, et par conséquent, l'ensablement et le colmatage. Ces interventions favorisent la régénération spontanée de la végétation et renforcent la stabilité des berges.

La **préservation de la ripisylve**, zone de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, joue de nombreux rôles dans la qualité de celui-ci. Le maintien des berges est assuré par la végétation qui y pousse grâce à son système racinaire, et les parties aériennes ralentissent le courant lors des épisodes de crues diminuant d'autant les « forces d'arrachement » responsables de l'érosion. Elle assure également le rôle de « tampon » entre le cours d'eau et ses abords (zones cultivées, urbanisées, etc...).

La **conservation** ou la **réhabilitation** d'un système bocager avec une bonne densité de haies comporte également de multiples avantages, dont celui de limiter l'érosion des sols, et donc l'ensablement.

